

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DE LA BENOUE

COMMUNE DE PITOA



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

NORTH REGION

BENOUE DIVISION

PITOA COUNCIL

AUTORITE CONTRACTANTE : MAIRE DE LA COMMUNE DE PITOA

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE PITOA

COMMISSION COMPETENTE : COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DE LA COMMUNE DE PITOA

AVIS D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°10/AAONO/C-PTA/CIPM/2025 DU 24 FEVRIER 2025

RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ANNEXE POUR LE SERVICE D'ETAT CIVIL A LA MAIRIE DE PITOA

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de la dotation du Budget d'Investissement Public, exercice 2025, le Maire de la Commune de Pitoa lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction d'un bâtiment annexe pour le service d'état civil à la Mairie de Pitoa, Département de la Bénoué, Région du Nord.

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres consistent en la construction des salles de classe et comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du devis estimatif notamment :

- Étude d'implantation ;
- Installation de chantier ;
- Travaux préparatoires ;
- Terrassements ;
- Fondations ;
- Élévations ;
- Couverture et charpente ;
- Menuiseries métalliques ;
- Électricité ;
- Revêtements (peinture) ;
- VRD.

3. Tranches/Allotissement

Les travaux sont subdivisés en un lot unique.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **vingt cinq millions (25 000 000) francs CFA TTC**.

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de **trois (03) mois calendaires**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux **Entreprises des Travaux Publics et**

Bâtiments installées au Cameroun, assujetties au régime fiscal et disposant des capacités techniques et financières requises.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le **Budget d'Investissement public (BIP) exercice 2025 : (BIP MINDEVEL DOTATION MULTISECTORIELLE)**

Références budgétaires :

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est : **hors ligne**.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **Cinq cent mille (500 000) F CFA** par lot; soit 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. La caution de soumission sus évoquée timbrée au tarif en vigueur et établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances respectera la Lettre Circulaire no 000019/LC/MINMAP du 05 /06/2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation de cautionnement sur les Marchés Publics.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement à la Commune de Pitoa (Service SIGAMP) aux heures ouvrables dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage (à préciser).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu à la Commune de Pitoa dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **Vingt-cinq mille francs (25 000) francs CFA, payable à la Recette Municipale de Pitoa**.

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au service SIGAMP de la Commune de Pitoa dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat du DAO de Vingt-cinq mille francs (25 000) francs CFA, payable à la Recette Municipale de Pitoa*.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

-Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Commune de Pitoa au plus tard **le 24 mars 2025 à 10 heures, heure locale** et devra porter la mention :

**"AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°10/AAONO/C-PTA/CIPM/2025 DU 24 MARS 2025 RELATIF
AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT
ANNEXE POUR LE SERVICE D'ETAT CIVIL A LA MAIRIE DE
PITOA**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- *Les plis non-conformes au mode de soumission.*
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **24 mars 2025 à 11 heures** par la Commission de Passation des Marchés dans la salle des actes de la Mairie de Pitoa sise à Pitoa. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée même ayant une connaissance parfaite du dossier, même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée. *L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres.*

15. Critères d'évaluation

Les Offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

▪ Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

1. Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
2. Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
3. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis ;
4. Offre financière incomplète (absence de la lettre de soumission, du bordereau des prix unitaires, du devis quantitatif et estimatif ou du sous-détail des prix incohérence) ;
5. Note technique inférieure au seuil minimal requis (70%) ;
6. Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre à la fois dans le BPU, le DQE et le SDP ;
7. Abandon d'un marché au cours des trois (03) dernières années et/ou présence sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP.
8. De la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
9. Du non-respect du format de fichier des offres ;
10. De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée.

15.2. Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera selon une grille de notation binaire (oui/non) et porteront à titre indicatif sur :

1. Les références de l'entreprise **02 oui/non**

2. Les moyens matériels permanents ou mobilisables **03 oui/non** ;
3. La qualification du personnel du chantier **23 oui/non** ;
4. La méthodologie d'intervention et d'exécution des travaux **06 oui/non** ;
5. La surface financière **02 oui/non** ;
6. Présentation générale de l'offre **01 oui/non** ;
7. Visite des lieux **02 oui/non** ;
8. Les preuves d'acceptation des conditions du marché **02 oui/non** ;

NB : Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée soit **29 oui sur les 41 possibles**

16. Attribution

Le Maire de la Commune de Pitoa, Autorité Contractant (AC) attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'Offre remplissant les capacités techniques et administratives requise et évaluée la moins disante.

NB : Un soumissionnaire peut être attributaire de plus d'un lot.

17. Nombre maximum de lots :

Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, et peut être attributaire de plus de deux lots.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre **pendant quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Pitoa aux Numéros de téléphone : 659 20 18 54 et 696 04 51 20.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro 699 98 89 81 ou le MO au numéro 697 96 83 00.

Pitoa, le 24 février 2025

Le Maire

Autorité Contractante

*Pour le Maire
Par Délégation
Le 3^e Adjoint*



Copies :

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) –
DDMAP-BE
ARMP NORD-
Maître d'Ouvrage ; -
Président CIPM ;
Affichage chrono

TENDER NOTICE

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N°10/ONIT/C-PTA/MTB/2025 ON 24TH FEBRUARY 2025 FOR THE CONSTRUCTION WORKS OF AN ANNEX BUILDING FOR CIVIL STATUS SERVICE AT PITOA TOWN HALL

The Project Owner : THE MAYOR OF PITOA COUNCIL

Type of Board: NATIONAL INVITATION TO TENDER

Financial Year : 2025

Date of signature of the Tender Notice for Subject of the Invitation to tender : 24TH FEBRUARY 2025

1. Subject of the invitation to tender

Within the framework of 2025 MINDEVEL Budget, the Mayor of Pitoa Council, hereby launches an invitation to tender an Open National Invitation to tender for construction of an annex building for civil status at Pitoa Council, Benoue division, North Region:

2. Nature of works

Works comprise especially :

- Preparatory works;
- Tracing;
- Installation of the building site ;
- The foundations, masonries and elevations;
- Framework and roofing;
- Woodwork;
- Metallic carpentry;
- Electricity;
- Paint;
- VRD;
- Labelization

3. Tranches/Allotment

The works are subdivided into a unic tranche /or lot .

4. Estimated cost

The estimated cost of the operation following preliminary studies is Twenty five millions (25 000 000) Francs CFA per lot.

5. Estimated execution deadline

The maximum time frame provided for by the Project Owner for the execution of works subject of this invitation to tender is three calendar months per lot. This time frame shall run from the date of notification of the administrative order to commence the services.

6. Participation and origin

Participation in this invitation to tender is open to all enterprises of Buildings and Public Works, installed in the national territory and submitted to fiscal regime.

7. Funding

Works which form the subject of this invitation to tender shall be financed by Public Investment Budget, 2025 financial year; Budget.

8. Bidding method

The mode of submission selected for this consultation is offline. However, when both options are open, a bidder cannot use both online and offline methods.

9. Bid bond

Each bidder must include in his administrative documents, a hand-endorsed bid bond, issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of finance to issue bonds for public contracts and whose list appears in document 14 of the Tender File (TF), of an amount of [specify the all-in amount in CFA francs for each lot, if applicable. It is not more than 2 % of the estimated cost of the contract all taxes inclusive (ATI), in accordance with the Order in force] and valid up to thirty (30) days beyond the initial date limit of the validity of bids. The absence of the bid bond issued by a first-rate bank or financial body of first category authorised by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts shall lead to the immediate rejection of the offer. A bid bond submitted but that does not have any relation with the consultation concerned shall be considered as absent. The bid bond presented by a tenderer at the bid opening session shall not be accepted.

10. Consultation of Tender File

The hard copy of the file may be consulted free of charge during working hours in the services of the PO/DPO at [place of consultation of tender file (SIGAMP service), door number, P.O. Box, telephone, fax, e-mail] as soon as this notice is published.

It may equally be consulted **online** on the ARMP website (www.armp.cm) or on any other electronic communication means indicated by the Project Owner (to be specified).

11. Acquisition of tender file

The hard copy of the file may be obtained from [(place of withdrawal of the TF (service, door number, P.O Box, telephone, fax, e-mail)] as soon as this notice is published against payment of a non-refundable sum of twenty five thousands (25 000) CFA Francs in accordance with the regulations in force, payable at the Pitoa Municipal Treasury.

It is equally possible to obtain the electronic version of the Tender File by downloading it free of charge through the addresses indicated above. However, online submission is subject to the payment of Tender File purchase fees.

12. Submission of bids

Each bid shall be drafted in English or French

- For submission off line, the offer in seven (7) copies including the original and six (6) copies marked as such, should reach [place of registration of bids] no **later than 24th march 2025 of bids at 10 am local time and should carry the indication:**

TENDER NOTICE

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N°10/ONIT/C-PTA/MTB/2025 ON 24TH FEBRUARY 2025 FOR THE CONSTRUCTION WORKS OF AN ANNEX BUILDING FOR CIVIL STATUS SERVICE AT PITOA TOWN HALL

The Project Owner : THE MAYOR OF PITOA COUNCIL

Type of Board: NATIONAL INVITATION TO TENDER

Financial Year : 2025

Date of signature of the Tender Notice for Subject of the Invitation to tender : 24TH FEBRUARY 2025
"To be opened only during the bid-opening session"

13. Admissibility of bids

The administrative documents, the technical offer and the financial offer must be placed in separate envelopes and submitted in a sealed envelope.

The Project Owner shall not accept:

- Bids bearing information on the identity of the tenderers;
- Bids submitted after the closing date and time for submission of bids;
- Envelopes without indication on the identity of the Invitation to Tender;
- Bids non-compliant with the bidding mode;
- Failure to comply with the number of copies specified in the RPAO or offer in copies only;

Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. Especially the absence of a bid bond issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts or the failure to comply with the model documents of the Tender File shall lead automatically to the rejection of the bid without any other procedure. A bid bond submitted but not relating to consultation concerned shall be considered as absent. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session shall not be accepted.

14. Opening of bids

The bids shall be opened in single phase and shall take place on **24th march 2025 at 11 am** by the Project Owner Tenders Board in the Pitoa Council hall. Only tenderers may attend this opening session or be represented by a person of their choice, duly authorised, even in case of a group of companies.

Under pain of being rejected, the required administrative documents must be submitted in originals or copies certified by the issuing service or the relevant administrative authority, in accordance with the provisions of the Special Regulations of the invitation to tender. They shall be no later than 3 (three) months old from the original deadline for the submission of tenders or must have been issued after the date of signature of the Tender Notice.

In case of absence or non-conformity of a document in the administrative file during the opening of bids, after a 48(forty-eight) hours deadline granted by the Board, the file shall be rejected.

The opening of bids must take place no later than one hour after the deadline for receipt of tenders set out in the Tender File.

15. Evaluation criteria

Evaluation criteria are of two types: the eliminatory criteria and essential criteria. No criterion can be eliminatory and essential at the same time.

The aim of these criteria is to identify and reject incomplete offers and substantially not compliant with the conditions laid down in the Tender File, especially with regard to the admissibility of administrative documents, the compliance if the technical offer with the Tender File technical specifications and with the qualification of tenderers.

15.1 Eliminatory criteria

The eliminatory criteria set the minimum conditions to be fulfilled in order to be admitted to evaluation following the essential criteria. They should not be the subject of notation. The failure to comply with these criteria shall lead to the rejection of the bidder's offer.

The eliminatory criteria include:

1. Absence or non-conformity of the administrative documents beyond 48 hours after opening bids;
2. False declaration or falsified documents;
3. Absence of one price in the components of the financial offer (submission, unit prices, unit piece schedule or quantify or cost estimate
4. Technical mark below 70 %out of the positive answers;
5. Omission in the price statement of a quantified unit price
6. Abandon of one public contracts and/or presence on the list of failing companies;
7. Absence of bid bond.

15.2 Essential criteria

Essential criteria are the fundamental or key ones that will help to measure the financial and the technical capacity of candidates to execute the services subject of the tender. They should be determined depending on the nature and the content of the services to be executed.

It is necessary to clearly specify the modalities for validating a criterion from the number of sub-criteria to be respected.

The essential criteria for the qualification of bidders shall focus especially on:

- ◆ Presentation of bid;
- ◆ Bidder's references;
- ◆ After-sales service(availability of spare parts, repair workshop, technical personnel) if applicable;
- ◆ Financial capacity; (Access to a line of credit or other financial resources, turnover, attestation of financial solvency);
- ◆ Personnel qualification and experience;
- ◆ Logistic means,
- ◆ Methodology.

16. Award of contract

The Project Owner awards the contract to the bidder whose bid meets the required technical and financial qualification criteria and whose offer was evaluated as the lowest by including as the case may be, the rebates proposed.

17. Maximum number of lots:

NO OBJECT

18. Duration of validity of bids

Bidders shall remain committed to their bids for 90 days from the initial deadline set for the submission of bids.

19. Further information

Additional information may be obtained during working hours from [(SIGAMP service), door number, P.O Box, telephone, fax, e-mail] or online on www.armp.cm or any other electronic communication means indicated by the Project Owner.

20. Fight against corruption and malpractices

For any denunciation of corruption attempt practices, facts or acts, please call the National Anti-Corruption Commission (NACC) on 1517, the Authority in charge of Public Contracts (MINMAP) (SMS or call) on (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP on 699 98 89 81 or the CA on number 697 96 83 00.

Copies:

- ✓ DD MINPC/ Benoue /f.info
- ✓ PCRA /North(for publication and archivage)



- ✓ President internal tenders board (for information)
- ✓ Affichage (for information)
- ✓ Archives/Chrono

PIECE N°2
Note relative au Règlement Général de l'Appel d'Offres

La Pièce n° 2 a pour objet de donner aux soumissionnaires, les renseignements dont Ils ont besoin pour préparer des offres conformes aux conditions fixées par la réglementation en vigueur. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché. Cette pièce contient des articles types à ne pas modifier.

TABLE DES MATIERES

A.	Généralités	28
Article 1. Objet de la consultation	15	
Article 2. Financement.....	15	
Article 3. Principes éthiques	15	
Article 4. Candidats admis à concourir.....	16	
Article 5. Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés	17	
Article 6. Documents établissant la qualification du Soumissionnaire.....	17	
Article 7. Visite du site des travaux.....	17	
B. Dossier d'Appel d'Offres	18	
Article 8. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres.....	18	
Article 9. Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et Recours	18	
Article 10. Modification du Dossier d'Appel d'Offres	19	
C. Préparation des offres.....	19	
Article 11. Frais de soumission	19	
Article 12. Langue de l'offre	19	
Article 13. Documents constituant l'offre	20	
Article 14. Montant de l'offre.....	21	
Article 15. Monnaies de soumission et de règlement	21	
Article 16. Validité des offres	22	
Article 17. Cautionnement de soumission	22	
Article 18. Propositions variantes des soumissionnaires.....	23	
Article 19. Réunion préparatoire à l'établissement des offres	23	
Article 20. Forme, Format et signature de l'offre	23	
D. Dépôt des offres	24	
Article 21. Cachetage et marquage des offres.....	24	
Article 22. Date, heure limites de dépôt des offres et Mode de soumission.....	25	
Article 23. Offres hors délai	26	
Article 24. Modification, substitution et retrait des offres	26	
E. Ouverture des plis et évaluation des offres	26	
Article 25. Ouverture des plis et recours.....	26	
Article 26. Caractère confidentiel de la procédure	27	
Article 27. Eclaircissements sur les offres et contacts avec le Maître d'Ouvrage ou le	27	
Maître d'Ouvrage Délégué.....	Erreur ! Signet non défini.	
Article 28. Détermination de la conformité des offres et évaluation au plan technique	28	
Article 29. Critères d'évaluation et de qualification du soumissionnaire.....	28	
Article 30. Correction des erreurs	29	
Article 31. Conversion en une seule monnaie	29	
Article 32. Evaluation et comparaison des offres au plan financier	29	
Article 33. Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux	30	
F. Attribution	30	
Article 34. Attribution.....	30	
Article 35. Droit du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué de déclarer un	30	
Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure	30	
Article 36. Notification de l'attribution du marché	31	
Article 37. Publication des résultats d'attribution du marché et recours.....	31	
Article 38. Signature du marché.....	31	
Article 39. Cautionnement définitif.....	32	